MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 3 Novembre 1848. No. 15

LETTRE DE PIE IX

EN RÉPONSE A CELLE DE L'ARCHEVEQUE DE COLOGNE

A l'occasion du 300e anniversaire de la cathédrale.

—

A notre Vénérable Frère JEAN, *Archevêque de Cologne*

PIE P. P. IX.

" Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

" La lettre très-respectueuse que vous Nous avez écrite le 13 des kalendes de ce mois (20 juillet), Nous a été à plus d'un titre singulièrement agréable. Vous Nous y annoncer en effet que la magnifique église métropolitaine de la ville de Cologne, fondée en 1848 par l'Archevêque Conrad et dédiée au bienheureux prince des Apôtres, interrompue durant plusieurs siècles par suite des malheureuses révolutions des temps reprise depuis et continuée par les soins d'une association formée dans toute l'Allemagne et dans plusieurs autres parties de l'Europe, a été conduite au terme désiré de sa construction ; de sorte qu'après avoir posé la première pierre de ces nouveaux travaux le 4 septembre 1842, il est possible cette année de consacrer ce temple au culte divin. Et comme c'est le 15 de ce mois que revient le trois centième anniversaire de sa première fondation, vous avez résolu d'en faire dans ce même jour la consécration par des cérémonies solennelles. Vous avez cru bon aussi d'inviter à cette solennité tous les évêques de la Prusse et des villes voisines, afin de donner, selon vos vœux et ceux de votre troupeau, la plus grande splendeur à cette cérémonie, et de réveiller par cette pompe, dans le peuple fidèle, de plus vifs sentiments de pieux attachement à notre trèssainte religion.

" C'est pourquoi, en même temps que Nous donnons de justes et grands éloges à tous ceux qui ont contribué par leurs soins à la construction et à l'achèvement de ce saint temple, Nous vous félicitons d'une manière particulière, Vénérable Frère, d'avoir montré dans cette œuvre une remarquable sollicitude pastorale, digne d'un évêque catholique. Nous supplions humblement le Dieu riche en miséricordes d'illustrer ce temple par la puissance de son habitation, de prêter une oreille clémente à tous ceux qui viendront y prier, et de leur accorder les dons les plus abondants de sa grâce divine. Voulant aussi qu'un monument éternel de Notre affection soit conservé dans cette Eglise metropolitaine, Nous vous adressons avec Nos présentes lettres un ostensoir en argent doré, orné de pierres précieuses et d'images sacrées, pour servir à l'exposition solennelle du trèssaint Sacrement. Nous voudrions faire davantage, Vénérable Frère, et Nous regrettons de ne pouvoir pas envoyer de plus riches dons à cette église.

" Il a été bien doux à Notre cœur d'apprendre encore par votre lettre que les fidèles de votre diocèse sont animés de profonds sentiments de vénération pour cette chaire de Saint-Pierre, centre de l'unité et de la vérité catholique, et de tant de respect pour Notre humble personne, qu'ils auraient ardemment souhaité de Nous voir dans votre ville à l'époque de cette cérémonie, afin de pouvoir Nous donner des témoignages publics de leur filial amour. Nous avons trouvé avec une grande joie une marque précieuse de ces sentimens de pieuse affection de vos fidèles envers Notre personne, dans le magnifique volume dont les feuilles d'un blanc parchemin, ornées de saintes images richement peintes et d'autres ornements d'un rare travail, portent les noms, également peints avec un art exquis, de tous les fidèles de votre diocèse qui ont bien voulu Nous offrir ce volume, comme un hommage de leur dévoûment. C'est pourquoi, Vénérable Frère, Nous vous prions de rechef de leur exprimer en Notre nom les plus grands remercîments pour ce don, qui Nous a été on ne peut plus agréable, et de les assurer, par les paroles les plus expresses, de la singulière affection que Nous leur portons en Jésus-Christ.

" Et ici, Vénérable Frère, obéissant tout à la fois au devoir de Notre charge apostolique et au sentiment de bienveillance pontificale que Nous éprouvons pour ces contrées, Nous ne pouvons faire autrement que d'exciter vivement dans le Seigneur votre sollicitude épiscopale, votre vigilance et celle des autres évêques, Vos Frères, afin que dans ces temps si difficiles, défendant avec courage, avec persévérance, avec zèle le plus actif la cause de l'église catholique, ses droits et sa liberté, vous n'épargniez ni soins, ni fatigues pour que le clergé et les fidèles ne se laissent jamais séduire par les diverses et fausses doctrines, mais qu'au contraire, de plus en plus affermis dans la doctrine et la discipline de l'église catholique, ils y demeurent inébranlables et s'attachent fortement à ce Siége apostolique. Nous ne doutons nullement que votre religion bien connue, ainsi que celle des autre évêques vos frères, votre piété, votre zèle pastoral ne répondent pleinement à Nos désirs.

" Nous vous faisons savoir que Nous avons reçu avec plaisir les deux médailles d'argent et de bronze que votre cher fils François Charles Fissen, citoyen de Cologne, a fait frapper en mémoire de la consécration de cette métropole, et qu'il a bien voulu Nous envoyer ainsi que la gravure sur acier dont un autre habitant de Cologne Nous a fait hommage. Bien que Nous N'ous proposions de répondre à leurs lettres, Nous désirons que vous leur exprimiez dès à présent Notre reconnaissance.

" Enfin, Vénérable Frère, continuez ainsi que vous le faites, avec votre clergé et vos fidèles, à offrir au Dieu très-bon et très-grand de continuelles et ferventes prières pour qu'il soutienne, fortifie et affermisse par sa vertu toute puissante Notre faiblesse accablée sous le très-grave fardeau de la sollicitude de toutes les églises et aussi pour que toutes Nos pensées et toutes nos actions n'aient qu'un but, la plus grande gloire de son nom et le salut des ames. Nous, quoique indigne, Nous ne manquerons certainement pas dans toutes Nos prières, dans Nos supplications et Nos actions de grâce, de demander humblement au Seigneur très-miséricordieux qu'il daigne vous assister dans l'abondance de sa grâce céleste, bénir vos travaux, vos sollicitudes pastorales, afin que cette vigne produise des fruits de justice de jour en jour plus abondants. Comme présage de cette protection divine et comme gage de Notre très-vive bienveillance envers vous, Nous vous donnons affectueusement et du plus profond de Notre cœur Notre bénédiction apostolique, accompagnée du souhait de toute félicité véritable, pour vous Vénérable Frère, pour le clergé et pour tous les fidèles laïques de cette église.

" Donné à Rome près de Sainte-Marie-Majeure, le 14 août 1848, la troisième année de Notre Pontificat."

ÉTRANGER.

—

CATHOLICISME EN ALLEMAGNE.—Nous avons dit que l'assemblée de Francfort a, d'une part, banni de l'Allemagne les jésuites et les liguoriens, et, de l'autre, reconnu et consacré le droit absolu de toutes les sociétés religieuses de pourvoir par elles-mêmes à tout ce qu'exige leur administration dans l'ordre spirituel et matériel.

Cette dernière décision a été imposée à l'assemblée de Francfort par l'attitude énergique et résolue des populations catholiques qui, de tous côtés, se sont levées, ont fait des pétitions, des manifestations, des associations, etc., pour montrer leur ferme volonté d'avoir enfin une véritablé liberté religieuse.

Comme dédommagement, le parlement de Francfort par une inconséquence tyrannique, a immolé aux protestants et aux incrédules la compagnie de Jésus et la congrégation de saint Liguori. Le temps viendra où cette iniquité sera réparée ; en attendant, les évêques catholiques de l'Allemagne se hâtent de mettre à profit la liberté que le décret de l'assemblée leur assure.

Ils ont pris la détermination de tenir un concile national ; ce concile aura lieu très prochainement, et sera suivi de synodes diocésains chargés de promulguer les canons qui seront rendus et d'en assurer l'exécution. Il paraît que les évêques bavarois sont les seuls qui n'aient pas encore fait connaître leur intention de prendre part à ce concile national.

Ce n'est certes pas faute de zèle ni d'une juste appréciation de l'importance de la mesure arrêtée par les autres évêques d'Allemagne, mais il paraît que le gouvernement bavarois ne veut pas encore se résigner à se dessaisir de la suprême direction que, depuis si longtemps, les rois de Bavière s'étaient arrogée. De là des difficultés de toute espèce. Il faut espérer cependant que ces difficultés seront vaincues par l'union et par l'énergie des évêques.

C'est une étrange anomalie de voir le gouvernement d'un État catholique persister dans son opiniâtre opposition à la réunion des évêques de son pays avec ceux du reste de l'Allemagne, tandis qu'au contraire les gouvernements protestants de la Prusse, de la Hesse, etc., ne se mêlent en rien de la célébration d'un concile germanique.

Il ne peut y avoir aucun doute que les évêques n'aient préalablement fait part de leurs projets au Saint Siége, et sans doute aussi ils ont demandé au pasteur universel de donner un président à leur assemblée. A moins que Sa Sainteté n'envoie de Rome un légat *à latere*, il est probable que cette présidence sera dévolue au cardinal-prince de Schwartzenberg, archevêque de Salzbourg, et en cette qualité primat d'Allemagne.

ROME.—On prétendait que l'entrée de M. Rossi dans le cabinet pontifical avait amené un grave dissentiment entre la France et le Saint-Siége. Le *Contemporaneo* a rétabli dans les termes suivants la vérité des faits survenus à cette occasion.

" Le bruit s'est répandu à Rome que l'ambassateur français n'avait pas seulement manifesté de vive voix son déplaisir à cause de la nomination de M. Rossi comme ministre, mais encore qu'il avait présenté à cet effet une note à la cour de Rome. Cette assertion est fausse de tous points. Quelques remontrances ont été faites. L'ambassadeur aurait dit, à ce qu'on assure, que certainement la République française ne pouvait pas voir d'un bon œil un ex-ambassadeur de Louis-Philippe, un ami intime de M. Guizot, ministre à Rome, et ministre investi de toute la confiance du souverain et comblé de faveurs. Les remontrances n'ont pas été loin. La République française respecte la libre action des gouvernements, et elle ne tentera jamais de la violenter."

Le nouveau ministère a d'ailleurs publié sa profession de foi, dont le point saillant est l'engagement formel de respecter le *statuquo* : Un courrier spécial a été expédié au général Zucchi pour lui offrir le portefeuille de la guerre.

ITALIE.—On écrivait de Rome, le 14 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

" Le Saint-Père a reçu hier de l'archidue Jean une lettre par laquelle Son Altesse impériale exprime au Pape son plus grand respect, et lui annonce que l'intention du cabinet autrichien est de faire du royaume lombardo-vénitien un Etat tout-à-fait indépendant sous les rapports administratif et judiciaire."

—La *Patria* de Florence du 24 dit que la France et l'Angleterre ont prié le Saint-Siége d'intervenir pour amener la paix entre Naples et la Sicile. On croit que le cabinet romain, avant de répondre, attend une réponse du Piémont.

OCÉANIE.—Les dernières nouvelles de l'Océanie nous ont apporté des détails sur l'ouverture des chambres de Taiti, par la reine Pomaré. Nous trouvons dans une correspondance particulière, un fait digne de remarque et qui n'a point encore été signalé. Le gouvernement de la reine a accordé aux Français le droit de posséder, en toute propriété, des terres dans l'île de Taïti, et en même temps il a concédé aux Français qui deviendraient colons, les droits civils et politiques des nationaux, sans que cette concession puisse leur faire perdre leur qualité de Français. Un sergent-fourrier de l'infanterie de marine, nommé Brouard, qui, à l'expiration de son congé, s'est établi à Taïti où il s'est marié avec une jeune fille du pays, a été nommé membre de la chambre des représentants. Son exemple et deux ou trois autres du même genre ont porte leurs fruits, et bientôt nous aurons à Taiti une petite colonie de travailleurs agricoles qui décupleront, par leur industrie, les richesses de ce pays si beau et si fertile.

UN ÉVÊQUE.—Des lettres de la Cochinchine donnent quelques renseignements sur la position de Mgr Miche, des Vosges. Quoi qu'on ait dit des résultats probables de la mort de Minh-Meng, et des sentiments de modération et de tolérance de son successeur, la persécution n'a rien perdu de sa violence. Le roi ne songe pas sans fureur à ses vaisseaux coulés a fond par un commandant français. Aussi a-t-il donné des ordres impitoyables contre les missionnaires, et Mgr Miche s'est trouvé dans la nécessité de quitter momentanément la Cochinchine, et de se rendre dans le Camboge, où l'accueil le plus honorable lui fut fait par le souverain, qui l'invita à dîner et lui donna une garde de deux mandarins et de quarante soldats. Il mit en même temps à la disposition du zélé missionnaire toutes les barques, pour le porter partout où il voudrait aller.

LEMBERG (Gallicie.) Un crime atroce a été commis dans notre ville ; toute la famille du rabbin Cohen a été empoisonnée. Depuis longtemps les israélites orthodoxes luttent avec les réformateurs. Le gouvernement avait donné à la commune israélite un rabbin réformateur.

Les deux sectes devinrent de plus en plus ennemies, et les israélites orthodoxes réclamèrent un rabbin professant leur religion, Dans les premiers jours de la régénération, ils se prononcèrent hautement contre le rabbin Cohen, pénétrèrent dans sa maison, et l'insultèrent ensuite en pleine rue ; enfin l'un d'eux se glissa dans la cuisine et jeta une forte dose d'arsenic dans un pot ; neuf personnes furent ainsi empoisonnées.

Malgré les secours donnés, le rabbin et un de ses enfants sont morts ; les autres personnes vivent encore, mais on n'a pas d'espoir de les conserver. Quelques israélites ont été arrêtés. Hier soir on les a confrontés avec la servante de Cohen, mais elle ne les a pas reconnus. (*Gazette de Breslau.*)

LE PRÊTRE REBELLE.—Un jugement du tribunal civil de Liége a ordonné l'expulsion de l'abbé Van Moorsel du presbytère de la Xhavée. Il paraît que ce jugement n'a pas été exécuté sans difficulté ni sans danger. Le prêtre rebelle a respecté le pouvoir temporel comme il avait respecté l'autorité ecclésiastique ; et quand l'huissier, accompagné de quatre gendarmes, est arrivé sur les lieux, il a trouvé M. Van Moorsel qui avait réuni une espèce de garnison dans le presbytère, Nous ne connaissions pas les details de la résistance qui lui a été opposée ; mais nous savons qu'il a fallu demander du renfort à Liége et qu'un lieutenant suivi d'une escouade de douze autres gendarmes est venu le rejoindre, ce qui n'a pas suffi non plus ; et finalement la gendarmerie de Visé a été appelée. Avec cette force respectable, l'autorité est parvenue à se faire obéir et l'expulsion a été consommée. Ce premier exemple de l'intervention du pouvoir civil dans une affaire ecclésiastique, achèvera de prouver qu'une séparation absolue entre les deux autorités est impossible, et qu'il faut par conséquent qu'elles s'entendent et qu'elles règlent d'un commun accord tout ce qui concerne les intérêts mixtes. Espérons que cet exemple portera ses fruits, et que le scandale d'une semblable désobéissance ne nous sera plus donné.

PROPAGANDE.—Après avoir épuisé tous les moyens de ranimer le rongisme, les ennemis de l'Eglise dans les provinces Rhénanes de la Prusse s'agitent aujourd'hui pour ressusciter l'hermésianisme. A cette occasion, des pamphlets et des articles de journaux hostiles à l'Eglise sont répandus à profusion mais les catholiques, parfaitement tranquilles sur les suites de cette recrudescence d'une incurable malignité, n'y voient que l'effet du désespoir de la haine protestante.

LA PRÉSIDENCE.—Le projet de faire nommer par l'Assemblée le président de la république rencontrera une opposition d'autant plus redoutable, qu'elle sera une résistance de coalition. Déjà les légitimistes se sont prononcés à ce sujet. L'un d'eux, M. de La R. J., disait hier qu'il autorisait ses amis à dire d'avance : qu'en cas d'une résolution semblable, il ne craindrait pas de faire appel au refus de l'impôt. On cherche à donner au général Cavaignac un autre concurrent que le prince Louis-Napoléon pour la présidence de la République. On devine qu'il s'agit de M. Thiers, et cette candidature expliquerait le retour d'idées qui paraît se faire en haut du côté de l'ancienne gauche.

LA PRESIDENCE.—Le vote de la commission de constitution pour la nomination du président de la République, par le suffrage universel direct, a eu lieu à la majorité de neuf voix contre cinq et son de dix contre quatre, comme l'avait annoncé le *Moniteur du Soir*.

Les cinq membres qui ont voté pour la nomination par par l'Assemblée, sont MM. Armand Marrast, Tourret, Vaulabelle, Victor Considérant et Martin (de Strasbourg). Les Neuf membres qui ont voté dans le premier sens, sont MM. Vivien, de Tocqueville, Dufaure, Coquerel, Woïrhaye, Dupin aîné, Odilon Barrot, Pagès et Corbon.

TRAPPISTES.—Le supérieur des trappistes de Staouéli vient d'écrire au ministre de la guerre, pour lui offrir de faire diriger par sa corporation les travaux agricoles des ouvriers qui vont être envoyés en Algérie.

RUPTURE.—Il est fortement question d'une rupture complète entre la France et la République de l'Amérique centrale, en raison des insultes faites au nouveau Gouvernement français par le président Cartera. On parle même d'une déclaration d'hostilités fort prochaine.

UN PORTRAIT.—Le citoyen Proudhon a le teint d'un blond poltron, qui n'a pas eu le courage d'être roux. Ses cheveux ressemblent à ces effets de l'art qu'on appelle un beau désordre, leur couleur est inappréciable ; sous d'épais sourcils dont les poils hérissés rappellent les épines des châtaignes, brillent des yeux dont le regard violent paraît vouloir briser le revers des lunettes. Tout l'ensemble de cette physionomie est du reste plein de confusion, et manque complétement de parti pris. M. Proudhon est un homme de taille ordinaire, vêtu comme les portiers endimanchés des comédies de Picard ; il loge dans un hôtel du Quartier-Latin fréquenté par des étudiants.

LE PRETRE ÉGARÉ.—*Le Midi*, journal de Toulouse, en rendant compte de la fête démocratique qui a eu lieu, dans cette ville, le 22 septembre, mentionne, avec une juste indignation, la circonstance suivante :

" Nous avons entendu un toast qui a vivement contristé notre cœur de chrétien. Il a été porté au nom d'un prêtre, en révolte ouverte contre son archevêque, et à qui les seules sympathies de ses nouveaux amis devraient faire assez connaître, ce nous semble, les malheureuses erreurs de sa conduite !

" M. l'abbé Toigne, curé révoqué de Labastide-Clermont, avait déjà annoncé, dans une lettre à l'*Emancipation*, le toast qui devait être porté en son nom et que voici :

"*A l'affranchissement par la démocratie du clergé plébéien !*

"*A l'anéantissement, par la démocratie, de l'inquisition hostile à l'humanité, qui jadis alimentait au grand jour les bûchers humains, qui maintenant étend dans l'ombre ses funestes réseaux sur la France républicaine !*

"*A la démocratie toulousaine, type épouvré de patriotisme ! vigilante gardienne de nos libertés ! sentinelle avancée du camp républicain !*

" Des applaudissements frénétiques, des cris de *vive l'abbé Toigne !* ont répondu à la lecture de ce toast. Les mêmes voix devaient vociférer plus tard en passant devant un monument religieux, ou non loin de l'Archevêché : *à bas l'église, à bas le clergé, à bas d'Astroi !!!*... Le contraste des applaudissements qu'il a obtenus et des malédictions lancées contre l'Eglise qu'il abandonne, contre ses confrères et contre son supérieur légitime, fera-t-il rentrer en lui-même le pauvre prêtre égaré ? "

DÉPART.—On écrit d'Honfleur : " Hier matin, dix-sept religieuses et trois dames sont arrivées chez M. le curé de Sainte-Catherine sous la conduite de mademoiselle d'Osseville, leur supérieure. Ces dames partent de la maison des orphelines de Marie, à la Délivrande, et vont fonder un établissement à Londres.

PRÉSENT.—C'est le prince Aldobrandini, commandant général de la garde civique, qui a été chargé par le Pape de porter à l'Eglise métropolitaine de Cologne le riche ostensoir qui lui est donné par Sa Sainteté.

UN TRISTE TABLEAU.—Une lettre de la Jamaïque, en date du 21 août, retrace dans les termes suivants la situation financière de cette colonie anglaise :

" Nos employés à haute paie sont en réalité les seuls qui ne se ressentent pas de la dureté des temps, et cependant l'improbité se montre partout parmi eux. Le contrôleur de la chancellerie a été destitué, par suite d'un déficit qui s'élevait à plusieurs mille livres. L'auditeur général des prisons a décampé, laissant aussi une erreur de quelques milliers sterling ; l'argent de la banque des planteurs en a fait autant, et il manque quatorze mille livres à ses comptes. Notre receveur-général est mort et l'on a trouvé dix mille livres de moins dans sa caisse. La banque des Planteurs a manqué, avec un passif de 80,000 et sans actif réalisable. On suppose qu'avant peu la banque Coloniale sera forcée de suspendre : elle a déjà perdu plus de 30,000 livres, d'après son relevé officiel. Le receveur-général actuel a donné avis que le trésor colonial est vide. Nos marchands (on les appelle encore ainsi par réminiscence du passé) ne vendent plus qu'au comptant : car il leur serait impossible de négocier leur traites. Les Américains ne nous envoient plus rien, à moins que l'argent n'accompagne l'ordre. Vous voyez donc que nous n'avons plus ni argent, ni crédit à votre service."

FLOTTE A VENDRE.—Le gouvernement des Etats-Unis s'occupe en ce moment de se défaire des bâtimens supplémentaire qu'il a dû acheter pendant la guerre du Mexique. Il offre en vente, moyennant de l'argent comptant : 1° à Brooklyn, le steamer Scorpion, les bricks Hokla et Stromboli, les goëlettes Falcon et Reefer ; 2° à la Nouvelle-Orléans, les steamers Gen. Butler et Gen. Hamer, les vapeurs à hélice McKim, Eudora, Washington, Secrétaire Marcy, Colonel Stanton, J. R. Thompson et James Gage, plus la goëlette Pioneer ; 4° à Gosport, le steamer Spitfire, les bricks Vesuvius et Etna, les goëlettes Mahonese, Tampico et Bonita. En tout, vingt bâtimens.

UN COUTEUX DISCOURS.—Le dernier discours que M Benton a prononcé au sénat des Etats-Unis n'occupe pas moins de quatre-vingt-sept colonnes dans le *National Intelligencer*, et dans l'*Union* de Washington. D'après la règle adoptée par le sénat, les rapports de ses séances se paient $7,50 la colonne. L'impression seule du discours de M. Benton aura donc coûté $1300 ; c'est un peu cher, on en conviendra ; mais que serait-ce si on ajoutait à cette somme les frais de session que représente ce monstrueux discours !